



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 13 décembre 2023

Délibération n° 2023-201

L'an deux mille vingt-trois le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/12/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice.

Absents excusés : MM. SEGUINOT Stéphanie ayant donné pouvoir à Mme DIERS de LABARRE – DARMON Alexandre ayant donné pouvoir à M. BESSIERE Jean-Pierre - PASLIN Audrey ayant donné pouvoir à Mm PROST Gwennaëlle - LAVERGNE Cécile ayant donné pouvoir à M. BERNARD-BARTHE Pierre - VENANT Frédéric

Secrétaire de séance : Mme DIERS de LABARRE Nathalie.

Institution et vie politique - Intercommunalité.

Rapport d'activités et CFU 2022 Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique a remis son rapport d'activité ainsi que le compte financier unique pour l'année 2022. Ceux-ci font l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Les conseillers municipaux décide par 11 voix POUR,

- d'en prendre acte
- de n'émettre aucune observation.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

15 DEC. 2023

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20231213-2023-201
Reçu le 14 DEC. 2023

